



71 boulevard de Brandebourg

94200 IVY SUR SEINE

01 89 38 50 04

Email : amae.mutuelle@gmail.com

Site internet : www.amae-mutuelle.fr

**Bulletin d'informations n°11
Destiné à nos adhérent.es
Décembre 2025**

Les cotisations à la mutuelle :

Les cotisations sont exprimées en pourcentage du **PMSS** (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) qui évolue chaque année. Pour mémoire, le PMSS était en 2025 de 3925 € et pour 2026 il sera de 4005 €, soit une augmentation de 2 %.

L'Assemblée générale de l'AMAE a voté une augmentation limitée à 2% alors que Malakoff Humanis Mutuelle nous demandait une majoration de 4,5 %.

En 2026 les cotisations vont donc augmenter :

Nouveau tableau de cotisations

PMSS = 4005 €

9 tranches	Revenus mensuels	Adhérent		2 adhérents d'avant le 01/07/2014 et		Famille d'avant le 01/07/2014 et	
		1 Adhérent + 1 personne à charge		1 Adhérent + 2 personnes à charge et plus			
		en % PMSS	en €*	en % PMSS	en €*	en % PMSS	en €*
1	<= 1000 €	1,82%	72,89 €	3,26%	130,56 €	4,96%	198,85 €
2	1001 à 1250€	2,56%	102,53 €	4,76%	190,64 €	6,97%	279,15 €
3	1251 à 1500€	2,75%	110,14 €	5,04%	201,85 €	7,48%	299,57 €
4	1501 à 1750€	2,99%	119,75 €	5,47%	219,07 €	8,22%	329,21 €
5	1751 à 2000€	3,14%	125,76 €	5,78%	231,49 €	8,81%	352,84 €
6	2001 à 2250€	3,38%	135,37 €	6,25%	250,31 €	9,57%	383,28 €
7	2251 à 2500€	3,58%	143,38 €	6,62%	265,13 €	10,23%	409,71 €
8	2501 à 2750€	3,77%	150,99 €	6,97%	279,15 €	10,78%	431,74 €
9	> 2750€	3,93%	157,40 €	7,24%	289,96 €	11,37%	455,37 €

Points principaux du Compte rendu de l'Assemblée générale d'octobre 2025

Monique Huguet, la présidente a ouvert la séance :

Monique fait un tour d'horizon sur la santé : les déficits de la Sécurité Sociale sont à la hausse, l'essor des maladies chroniques et des progrès médicaux entraînent une augmentation des dépenses. Il y a 4000 médicaments en rupture de stock.

Le débat qui a suivi a insisté sur les dépassements d'honoraires, sur l'objectif du patronat de supprimer la Sécurité Sociale, sur les déserts médicaux, sur les fraudes des professionnels de santé, sur la médecine libérale au détriment des hôpitaux publics et sur la politique de santé qui veut que celle-ci soit rentable.

On s'est posé la question de savoir qui on peut interroger lorsque l'on constate une fraude.

Une réponse partielle nous est venue de Malakoff Humanis :

Il y a une augmentation des fraudes, et 83% des fraudes sont le fait des professionnels de santé qui facturent des actes abusifs ou fictifs. Concernant les fraudes Malakoff Humanis agit, mais la Sécurité Sociale ne fait rien, même si la mutuelle les alerte.

Vie de notre association

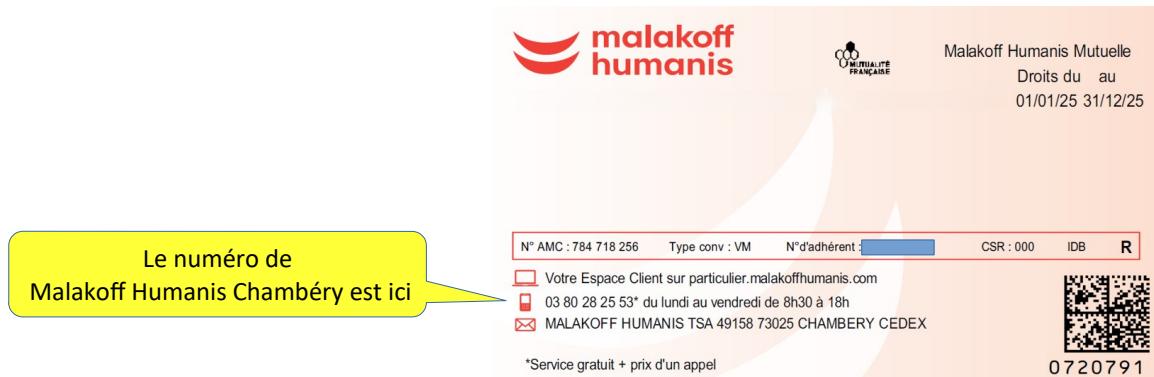
Au 31 décembre 2024, l'**AMAE** comptait 805 adhérent.es et 865 bénéficiaires à la **Mutuelle Malakoff Humanis**.

Les délégué.es ont approuvé à l'unanimité l'activité du Conseil d'administration et du Bureau. Les orientations votées à l'AG précédente ont pratiquement toutes été réalisées.

La cotisation à l'AMAE reste fixée à 15€ par an, le virement doit être fait après le 1er janvier et si vous faites un chèque, il sera encaissé en janvier. Un appel à cotisation est envoyé à chacun.e.

Objectifs de l'AMAE pour 2026 :

- Continuer la promotion de l'AMAE
- Sur le site internet de l'AMAE, mettre à jour la rubrique « consommateurs avertis » avec une procédure pour contrôler les remboursements sécurité sociale et vérifier qu'il n'y a pas d'abus de la part des professionnels de santé.
- Envoyer un mail pour sensibiliser les affiliés sur l'**importance d'utiliser le bon numéro de téléphone de Malakoff Humanis Chambéry** (celui écrit sur la carte d'affilié à Malakoff Humanis), et mettre cette info sur le site internet.



• L'élection des délégué.es en mai 2026 :

Pour que l'AMAE fonctionne et puisse continuer à se développer, à servir d'intermédiaire avec la mutuelle et à négocier avec Malakoff Humanis, il faut un bureau élu par un Conseil d'Administration, lui-même élu par l'Assemblée Générale des délégué.es.

Les délégué.es sont élu.es tous les 4 ans, et pour cela il faut des candidat.es issu.es de l'ensemble des régions.

Tout.es les délégué.es sont bénévoles, ils/elles :

- Représentent les adhérent.es de leur section de vote dans les instances statutaires.
- Élisent lors de la première Assemblée Générale le Conseil d'Administration, auxquelles ils/elles peuvent être candidat.es.
- Participent au développement de l'AMAE.
- Sont à l'écoute des adhérent.es, les informent, les conseillent et respectent les règles de confidentialité.
- Respectent les statuts et le règlement intérieur de l'AMAE.
- Agissent dans un esprit et avec les valeurs mutualistes : démocratie, solidarité, responsabilité.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. PENSEZ A CANDIDATER

Répartition des délégué·es

Le nombre de délégué·es (titulaires et suppléants) est fonction du nombre d'adhérents. Actuellement, cela donne :

Section 1 : HAUTS DE FRANCE (*Nord Pas de Calais, Picardie*) (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 2 : BRETAGNE ; NORMANDIE (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 3 : PAYS DE LA LOIRE ; CENTRE -VAL DE LOIRE (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 4 : NOUVELLE AQUITAINE (*Aquitaine, Poitou Charentes, Limousin*) (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 5 : OCCITANIE (*Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées*) (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 6 : PROVENCE CÔTE D'AZUR ; CORSE (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 7 : ARA (*Rhône Alpes, Auvergne*) (2 titulaires et 2 suppléants)

Section 8 : GRAND EST (*Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine*) et
BOURGOGNE FRANCHE COMTE (1 titulaire et 1 suppléante)

Section 9 : ILE DE FRANCE, DROM-COM (3 titulaires et 3 suppléants)

Notre contrat avec Malakoff Humanis (MH) année 2024

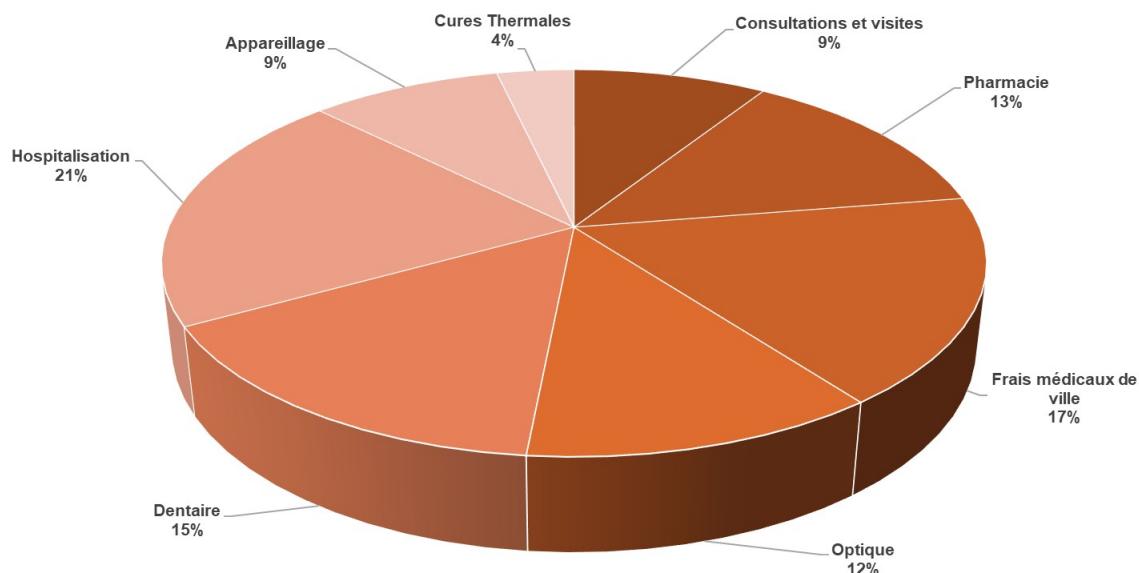
En 2024, nos cotisations sont d'abord taxées par l'État à hauteur de **13,27 % (cette taxe pourrait passer à 15,27% ou plus en 2026)**, puis par MHM pour les frais de gestion à hauteur de **13 %**. Le rapport **Sinistres sur Primes ou Prestations sur Cotisations** permettant de calculer l'équilibre entre les cotisations perçues (hors taxes) et les prestations versées au titre de notre régime santé, est **égal** pour 2024 à **95,91 % (la prévision MH était de 88%)**. Pour 2025, la prévision MH est de **98,38 %**. MH considère que le régime est déficitaire lorsque le rapport S/P est supérieur à 97 %, mais la moyenne des contrats groupe est actuellement de 101 % avec un objectif de 99 %. Les contrats groupe (dont l'AMAE fait partie) représentent la moitié des contrats de MHM, les individuels représentant 20 % et les contrats pour les PME et TPE 30 %.

Les excédents générés par ce système sont utilisés pour compenser les contrats déficitaires.

Concernant les résiliations du contrat de l'AMAE, nous informons nos affilié·es que les mutuelles vers lesquelles vous souhaitez vous diriger ne prennent plus en charge les personnes au-dessus de l'âge de 90 ans.

MH ne s'implique pas dans les mutuelles communales.

Dépenses médicales :



La consommation médicale est concentrée en 2024, comme les années précédentes, sur l'hospitalisation, le dentaire, l'optique et l'appareillage, qui représentent 57% de la consommation totale.

- **Hausse de l'hospitalisation** : 21% de la consommation totale ; expliquée en partie par la revalorisation des tarifs hospitaliers.
- **Progression du poste dentaire** : 15% de la consommation totale ; à mettre en perspective avec le désengagement de la SS (prise en charge du ticket modérateur à hauteur de 40% par les mutuelles).
- **Baisse des consultations et visites** : 9% de la consommation totale ; et ce malgré les revalorisations d'honoraires de médecins.
- **Stabilité des frais médicaux de ville**
- **Progression des cures thermales**
- **Baisse de la pharmacie**, malgré l'introduction sur le marché de médicaments innovants particulièrement coûteux.

Présentation par Malakoff Humanis d'un contrat obsèques d'Auxia et de l'épargne individuelle de Malakoff Humanis

Des informations détaillées se trouvent sur le site de l'AMAE, à la rubrique partenariat, ou à l'adresse internet <https://univers.malakoffhumanis.com/amae>.

Il est important de passer **par le numéro dédié** de MHM (01 56 03 44 23) et de préciser que vous êtes adhérents à l'AMAE, pour bénéficier d'une réduction.

Les numéros de téléphone utiles

AMAE : 01.89.38.50.04

Centre de Gestion Malakoff Humanis Chambéry : 03.80.28.25.53

(C'est le numéro qui est sur votre carte de mutuelle)

Téléconsultation médicale : 09 86 86 00 67

Ligne Mission Écoute Conseil Orientation : 39.96

(Il existe un Fonds social en cas de difficultés financières)

Situation d'aidants, Cancer, Hospitalisation, Immobilisation, Décès

Service d'assistance de MHM

09 79 99 03 03

Identifiant à communiquer lors de votre appel : **75 37 34**